



RÈGLEMENT 2019

La Rando Cyclo « La Soudet »

"La Pierre-Jacques en Barétous" nommée ainsi en l'hommage de Pierre Jacques TILLOUS, en souvenir de son engagement sportif et de son implication exemplaire, est un brevet sportif de masse.

1 – ORGANISATION

La 16^{ème} édition de **La Pierre-Jacques en Barétous** est organisée le **Samedi 27 juillet 2019** à **ARAMITS** (Pyrénées-Atlantiques) par l'Association Sportive Barétous Cyclisme sous l'égide du Comité départemental UFOLEP des Pyrénées-Atlantiques (64) avec le concours de l'Office du Tourisme de la vallée de Barétous.

La Pierre Jacques en Barétous comprend également une randonnée cyclotouriste « **La Rando Cyclo La Soudet** » de 67 kms et 1500 m de dénivelé.

2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

La Randonnée est ouverte à tout cycliste, homme ou femme, de nationalité française ou non, licencié ou non à une fédération française ou étrangère.

2-1: Conditions d'âge

Seules les personnes âgées d'au moins 17 ans au 31-12-2018 peuvent participer à la Randonnée. Les personnes non majeures le **27 juillet 2019** devront fournir une autorisation parentale.

2-4: Matériel et règlement technique

2-4-1: Tous les participants à la randonnée doivent **OBLIGATOIREMENT** porter un casque coque rigide.

2-4-2: Pour participer le matériel doit être en bon état.

Sont acceptés:

- Les vélos couchés et les vélos à assistance électrique.
- Les tandems et VTT.
- Les freins à disques
- Les roues à bâtons.

Sont en particuliers interdits:

- Les VAE dont l'aide va au delà de 25 km/h (sont classés cyclomoteurs)

2-5: Garanties d'assurances

La Pierre Jacques en Barétous étant une manifestation sportive placée sous l'égide de l'UFOLEP et ouverte aux non licenciés UFOLEP (licenciés des autres fédérations ou non licenciés), il incombe à l'organisateur, conformément aux dispositions du Code du Sport, de souscrire pour la journée la totalité des risques inhérents à leur participation.

L'organisateur (ASB Cyclisme – siège social: Mairie 64570 ARAMITS) et **tous les participants** sont donc **couverts** par l'APAC (secteur des assurances de la Ligue de l'Enseignement) **en responsabilité civile**, c'est-à-dire s'ils créent des dommages matériels et corporels à un tiers. Les licenciés UFOLEP sont en outre couverts en individuelle accident et assistance rapatriement **par leur licence ou les garanties complémentaires optionnelles APAC qu'ils ont souscrites**. Il revient aux autres participants (non licenciés UFOLEP, concurrents étrangers...) de souscrire à titre personnel une garantie individuelle accident **pour couvrir les dommages non pris en charge par la responsabilité civile (exemple important : "je me blesse tout seul"...)** .

Attention: les dommages subis par les vélos et les tenues cyclistes des participants, soit de leur fait soit du fait d'autres engagés, ne sont pas couverts par cette assurance (dispositions non imposées par la loi).



2-8: Respect de la charte ECO-CYCLO

« **La Pierre-Jacques en Barétous** » dispose du label « **ECO CYCLO** ». A ce titre tous les concurrents ou participants doivent obligatoirement en respecter la charte.

1- La nature est belle et la route n'est pas une poubelle, en toutes circonstances, promenade, entraînement ou compétition, je conserve déchets et emballages en attendant le lieu prévu pour m'en débarrasser.

2- Je respecte les règles du code de la route, mon casque est mon compagnon de route le plus fidèle.

3- Le cyclisme est un sport merveilleux, excellent pour la santé, je ne gâcherai pas ma chance et ces instants de bonheur par la prise de médicaments néfastes et interdits.

3 – SÉCURITÉ

Chaque participant, devra se conformer au Code de la route. Il ne devra utiliser que la partie droite de la chaussée et se conformer aux arrêtés préfectoraux ou municipaux des communes traversées, respecter les consignes données par les organisateurs au départ et en cours de route. **En cas d'infraction, chaque participant sera seul responsable des accidents dont il serait l'auteur ou victime.**

5-3-4 : Repas accompagnateurs

Il est possible de réserver le repas de midi pour les accompagnateurs **avant le 14 juillet 2019.**

7 – DÉPARTS:

- Randonnée « **La Rando Cyclo La Soudet** » :

Départ groupé à 8 h 30, à l'arrière du peloton chronométré, depuis la mairie.

7-2 – ARRIVÉE :

Place de la mairie à ARAMITS.

8 – REPAS :

- **Repas de midi à la Salle des Fêtes (à partir de 12H30)** : repas chaud avec des produits du terroir Basco-Béarnais.

Autres prestations :

Café et viennoiseries pour tous au départ (salle des Fêtes à ARAMITS)

Reportage photographique : réalisé par des photographes bénévoles de l'organisation.

10 – DROIT A L'IMAGE

L'organisation se réserve le droit d'utiliser toute photographie ou vidéo prise au cours de la manifestation afin de promouvoir *La Pierre Jacques en Barétous* (presse, sites internet, supports promotionnels divers). Toutefois, conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978 (CNIL), chaque personne dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant. Tout participant à *La Pierre Jacques en Barétous* souhaitant disposer de ce droit est prié de le confirmer par écrit (en indiquant son nom, son prénom, son adresse et si possible son n° de dossard) au responsable de l'organisation.

11 – ACCEPTATION DU RÉGLEMENT

L'inscription à *La Pierre Jacques en Barétous* vaut pour acceptation du règlement. Les organisateurs se réservent le droit de le modifier pour des raisons de sécurité ou de force majeure.

12 – RENSEIGNEMENTS

Informations et envoi des inscriptions (avec chèque d'engagement) par courrier à :

Office du Tourisme de Barétous – *Pierre Jacques en Barétous* – 64570 ARETTE
☎ 05.59.88.95.38

Site internet : www.lapierrejacquesenbareτους.com

E-mail : lapierrejacquesenbareτους@gmail.com